

Région Pays de la Loire

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Pays de la Loire. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Pays de la Loire	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	2
<i>Focus sur les enjeux de la région Pays de la Loire</i>	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	4
<i>Mesures et financement</i>	5 - 6

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **P.I.B** : Produit Intérieur Brut
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **U.E** : Union Européenne
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

Synthèse du diagnostic territorial

Enjeux

Avec 450 kilomètres de linéaire côtier et 60 kilomètres d'estuaire, le littoral de la région Pays de la Loire représente environ 10% du littoral français. C'est une des régions ayant l'une des plus fortes croissances démographiques régionales (plus 0,9% par an, contre 0,6% pour l'échelle nationale, depuis 1999).

Les Pays de la Loire font partie des neuf régions françaises figurant parmi les cinquante régions européennes en termes de contribution au P.I.B de l'U.E à 27. Ainsi, en 2010, les Pays de la Loire contribuent à 5% au P.I.B métropolitain (cinquième rang des régions françaises). Ce constat économique favorable est renforcé par le dynamisme en matière : la hausse des créations d'établissements entre 2000 et 2007 a été la troisième plus forte des régions françaises. Ainsi, les Pays de la Loire se situent parmi les premières places des régions françaises en termes de taux d'emploi des 20-64 ans : 76,8% pour les hommes (premier rang national) et 67,6% pour les femmes (seulement dépassé par l'Île-de-France). Avec 6,4 milliard d'euros en 2010 pour sa production agricole, les Pays de la Loire contribuent à près de 10% de la production nationale (pour 58 000 emplois). Ainsi, sa S.A.U occupe 68,2% du territoire contre 53,1% au niveau national. Les productions agricoles y sont diversifiées même s'il y a une orientation marquée pour l'élevage des bovins, des volailles et des porcs.

Problématiques

Du fait de son accroissement démographique et économique, les Pays de la Loire est l'une des régions les plus consommatrices d'énergies notamment à cause des bâtiments et des transports. Les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 34,2 millions de tonnes équivalent CO² en 2006, soit dix tonnes par habitants (pour 8,6 tonnes au niveau national). Les milieux ruraux sont en déficit en termes de services à la population. Ce constat s'applique notamment, suivant le diagnostic de la région, aux transports, à la faiblesse de l'offre culturelle ainsi qu'à la difficulté d'accès à l'éducation et à la formation. La couverture téléphonique est-elle aussi insuffisante.

Au niveau agricole, la superficie moyenne des exploitations agricoles a augmenté de vingt hectares en dix ans. L'agrandissement des exploitations s'est traduit par une baisse de leurs nombres, tendance plus marquée dans la région (moins 36%) qu'en France (moins 26%). Cependant, avec 519 installations aidées (soit 65% de l'ensemble des installations), les Pays de la Loire demeurent une région privilégiée pour l'installation des exploitants agricoles. Cependant, les exploitations manquent de compétitivité et de modernisation notamment en matière d'élevage : 30% de l'énergie consommée par les exploitations agricoles sont ainsi destinés aux bâtiments d'élevage.

Atouts : Avec 111 produits régionaux (regroupés en 58 appellations) titulaires d'un S.I.Q.O, les Pays de la Loire se situent dans les premières régions d'Europe en termes de S.I.Q.O. En outre, elle est la seconde région française en termes d'A.B avec 5,2% de sa S.A.U et 1 951 exploitations consacrées à ce mode de production.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Pays de la Loire

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	3 630 139 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	798 630 (hab)	2011
Population des zones rurales	1 528 289 (hab)	2011
Population des zones urbaines	1 303 220 (hab)	2011
Exploitations agricoles	34 360 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	35%	
Surface Agricole Utile- Totale	2 103 390 (ha) soit 65,6% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	92 374 (ha) soit 4,4% de la SAU	2012
Terres irriguées	142 740 (ha) soit 6,8% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	386 900 (ha) soit 12% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	77,9%	2010
Prairies permanentes et pâturage	19,8%	2010
Cultures permanentes	2,3%	2010
Total des dépenses publiques	773 662 768 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Pays de la Loire est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Pays de la Loire

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Accompagner les candidats à l'installation
2	Préparer les productions animales aux enjeux de demain
3	Préparer les productions végétales aux enjeux de demain
4	Encourager le développement de l'agriculture biologique et des démarches qualité
5	Prévenir et gérer les risques
6	Maintenir et développer la biodiversité et la qualité des paysages
7	Améliorer les pratiques de gestion des sols
8	Encourager les systèmes herbagers
9	Maintenir les complexes bocagers
10	Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau
11	Limiter les émissions de gaz à effet de serre des secteurs agricoles et forestiers
12	Développer la recherche et le développement en agriculture et sylviculture pour répondre aux enjeux de la région
13	Favoriser le transfert technologique vers l'agriculture et la sylviculture
14	Développer la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et la sylviculture et adapter les formations aux nouveaux enjeux

	Enjeux
Agriculture – Forêt – I.A.A	
15	Préparer les industries agro-alimentaires grâce à la montée en gamme : la compétitivité qualité
16	Accompagner la structuration des filières de proximité
17	Améliorer l'efficacité énergétique des IAA et des exploitations agricoles
18	Diffuser les connaissances pour améliorer les pratiques agricoles, agro-alimentaires et forestières
Développement des territoires ruraux	
19	Soutenir la diversification de l'économie en zones rurales
20	Développer des services de proximité de qualité en zones rurales
21	Conforter et améliorer la gouvernance des territoires ruraux
22	Favoriser une mobilité durable
23	Soutenir les initiatives en faveur de l'usage du numérique
Plusieurs volets	
24	Soutenir la production d'énergies renouvelables
25	Développer l'exploitation des ressources locales et leur usage dans la production d'écomatériaux et d'énergie

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Pays de la Loire

N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 18		B 14																
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 13																		
4	Investissements physiques				B 02 B 03			B 15 B 16		B 06			B 10	B 11 B 17	B 25					
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises					B 01									B 25					
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales									B 06										
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts														B 25		B 07			
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 06	B 08	B 09	B 10						B 07	
11	Agriculture biologique										B 04									
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 06	B 08									
16	Coopération		B 12		B 02										B 25					
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R							B 16												B 19 B 20 B 21 B 22 B 23

Les principales mesures, représentant chacune plus de 9% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

M04 Investissements physiques (26%)

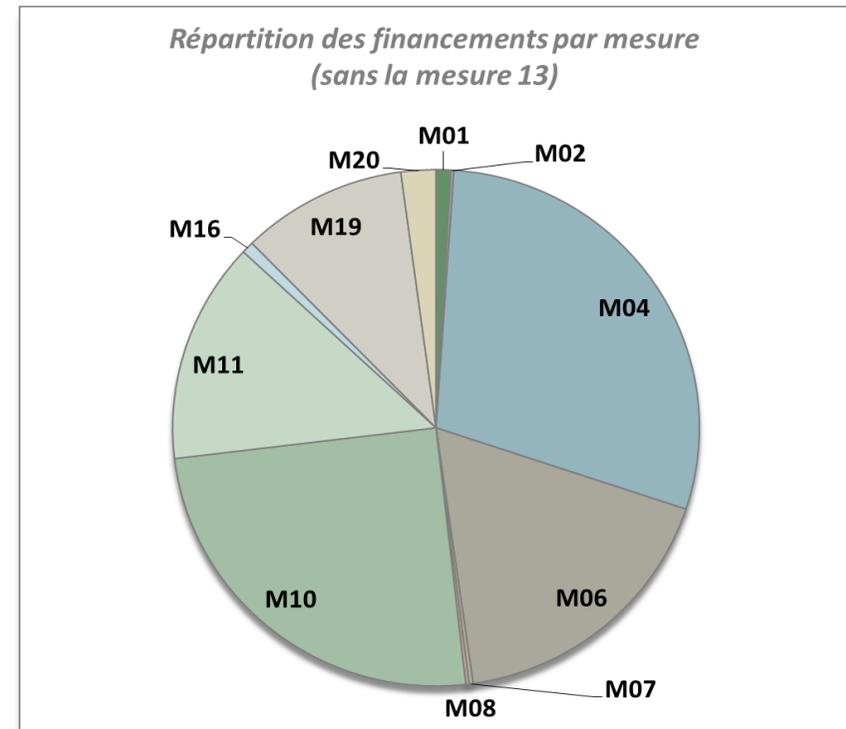
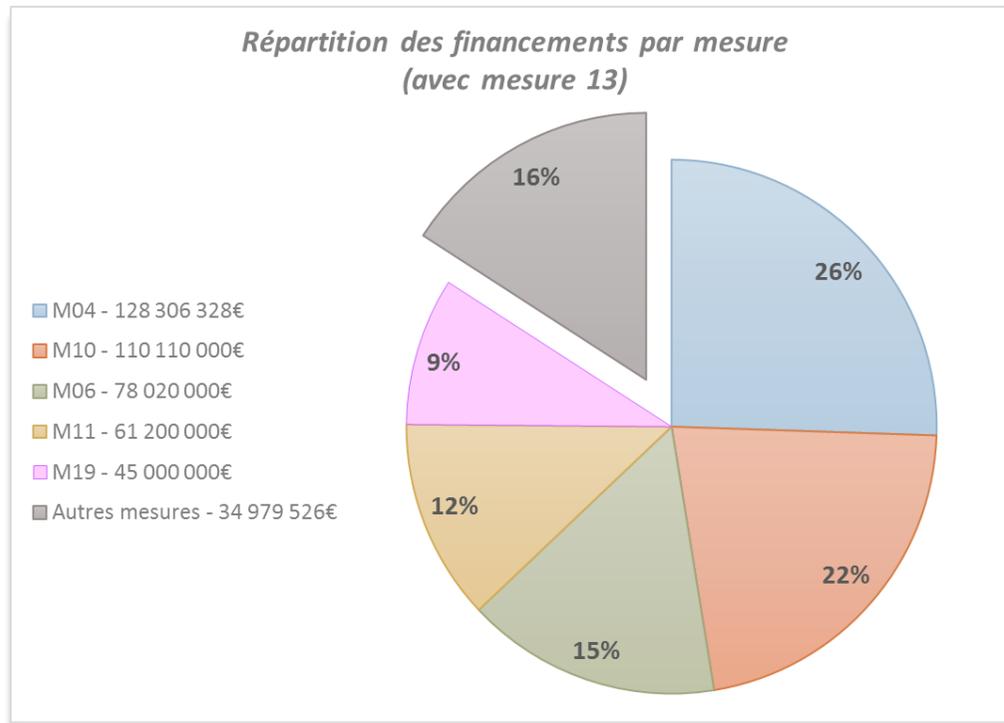
M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (22%)

M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (15%)

M11 Agriculture Biologique (12%)

M19 Soutien au développement local LEADER (9%)

Ces mesures à elles seules constituent près de 85% du financement total de la région.



Les autres mesures présentes dans le PDR Pays de la Loire sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N), M16 Coopération, M20 Assistance technique.

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic de la région Pays de la Loire a permis de mettre en exergue le manque de dynamisme de la lutte contre les pollutions : les émissions de gaz à effet de serre régionaux sont estimées à 34,2 millions de tonnes équivalent CO² en 2006, soit dix tonnes par habitants (pour 8,6 tonnes au niveau national). Ainsi, la **mesure 04** permet d'investir dans la gestion qualitative et quantitative de l'eau (B 10) tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre émises par le secteur agricole (B 11). En parallèle, cette mesure 04 permettra donc de protéger la biodiversité régionale (B 06). En outre, cette mesure agit sur la compétitivité des exploitations agricoles en soutenant les démarches de qualités notamment afin de faire face à la concurrence accrue, à l'évolution des réglementations alimentaires et à la mutation des technologies de production (B 16) ; démarche qui se poursuit par l'accompagnement des filières de proximité (B 04). A long terme, cette mesure a pour objet de permettre la mutation des productions animales et végétales vers les enjeux de demain (B 02 & B 03).

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

A l'instar de la mesure 06, la souscription de la **mesure 10** contribue à favoriser une plus forte biodiversité (B 10) notamment en préservant les sols (B 07) et la gestion qualitative de l'eau (B 10). Les systèmes herbagers représentent près de la moitié de la S.A.U dans cette région et nécessite d'être protégée pour leur qualité environnementale : préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité (etc.). Cette mesure doit ainsi contribuer à développer (B 08) et renforcer (B 09) les systèmes herbagers.

Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises

En 2010, le nombre de chefs d'exploitations de moins de trente-cinq ans pour 100 chefs d'exploitations de plus de 55 ans était de 27. Les difficultés d'investissement, l'accès au foncier et la conjoncture explique ce constat. Face à la menace d'une perte excessive d'exploitants agricoles, l'autorité de gestion a souscrit la **mesure 06** afin de soutenir les nouvelles installations (B 01). Cette démarche passe également par le développement de l'utilisation des produits locaux afin de répondre à la demande locale, notamment via la filière bois (B 25).

Mesure 11 : Agriculture Biologique

Le diagnostic A.F.O.M a permis de démontrer l'importance de l'A.B dans cette région puisque 5,2% de la S.A.U est représenté par l'A.B (deuxième région française en termes de surfaces). Cependant, ce bilan est en ralentissement depuis 2011. La mesure 11 est donc l'un des moyens de l'autorité de gestion d'encourager le maintien de l'A.B et des démarches de qualités (B 04).

Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R

L'un des premiers enjeux de la mesure 19 est de contribuer au développement local rural (B 19) notamment en développant les services de proximité (B 20). La gestion de la gouvernance locale (B 21) doit notamment être tournée vers les mobilités durables afin de lutter contre les pollutions (B 22) et de permettre d'accroître le taux de couverture des réseaux numériques (B 23).